

Contribution à l'étude sur l'usage de la guillotine (mémoire)

Jean-Guy Rens

Volume 27, numéro 6 (162), décembre 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/31306ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rens, J.-G. (1985). Contribution à l'étude sur l'usage de la guillotine (mémoire). *Liberté*, 27(6), 22–34.

JEAN-GUY RENS

Contribution à l'étude sur l'usage de la guillotine (*mémoire*)

Quand la gendarmerie a pénétré dans l'immeuble, j'ai pensé que nous allions de suite être soumis à une dose létale de radioactivité et nos cendres jetées dans l'usine d'épuration. Le sentiment général était au soulagement: l'attente prenait fin. Nous avons tous vu à la télévision ces images de gens poussés en rangs vers les chambres blindées de la prison centrale. Les canons à neutrons entraient en action sans tarder, les corps se fripaient comme des feuilles d'arbre à l'automne, ensuite, l'oubli. Ces modalités de mise à mort avaient été consacrées par une longue pratique à l'entière satisfaction des parties intéressées, aussi bien la gendarmerie que la population.

Quelle ne fut pas ma surprise quand on me conduisit avec un petit groupe d'otages vers le Musée de l'Homme. Je ne reconnaissais aucun de mes voisins d'immeuble et cela me fit mauvaise impression. Deux gardes m'enfermèrent tout seul dans une salle du sous-sol emplies de vestiges de l'artisanat traditionnel. J'étais de plus en plus convaincu de l'anormalité de ma situation. Pourquoi ne m'avait-on pas dirigé avec les autres résidents de l'immeuble vers la prison centrale et ses vastes cellules blindées où l'anéantissement nucléaire est garanti par la loi? Au moment où les gardes s'apprêtaient à refermer la porte du sous-sol, je leur posai la question.

— C'est que vous êtes destiné à être guillotiné, expliquèrent-ils. Il faut suivre la procédure traditionnelle de cet art.

— Mais pourquoi, m'exclamai-je. Pourquoi moi?

— Vous n'êtes pas en cause. Il aurait été bien plus commode de vous exécuter collectivement. Mais la guillotine doit fonctionner régulièrement pour rester en bon état. Des petits groupes d'otages sont tirés au sort à seule fin de faire jouer le mécanisme. Ne le saviez-vous donc pas?

La porte se referma sur mon accablement. J'étais victime d'une sélection arbitraire, autant dire d'une injustice. Je songeais avec envie aux cendres radioactives de mes voisins de palier attendant d'être déversées dans les eaux claires de l'usine d'épuration. On ne m'avait pas donné l'uniforme des condamnés à mort auquel j'estimais avoir droit, je conservais mes habits personnels, on ne m'avait même pas fouillé, tout ce qui me liait au passé vivait encore sur ma peau. Il n'était jusqu'à la salle du musée avec ses objets étranges qui n'affirmât cette volonté de vivre et de vivre séparé jusqu'au bout. Quand donc cessera le cauchemar?

Je tentai de me remémorer les récits d'exécutions anciennes lus dans mon enfance. La décollation était présentée comme une opération simple et définitive. Je me raccrochais à cette promesse d'efficacité. Tout était préférable à l'existence dégradée que j'avais menée jusqu'ici. Mais la guillotine serait-elle suffisante? Comme la plupart des prisonniers, je me mis à marcher en comptant les pas: quinze dans un sens, six dans l'autre. Quoi de plus abstrait que les chiffres? Chiffrer la vie constitue un progrès dans la voie de la dépossession de soi.

A la tombée du jour, les gardes revinrent pour m'apporter à manger. En me reconnaissant, l'un d'eux esquissa un sourire de connivence. Il voulait sans doute signifier que nous nous étions déjà parlé, ou qu'il appréciait mon comportement raisonnable. J'ignorai cette ruse grossière. Ma situation était suffisamment originale ainsi pour que je tolère une

marque de compassion ou pis, de sollicitude. Je me tournai vers le repas très convenable qui m'était présenté. Le premier morceau de pain passa difficilement dans la gorge et laissa au long de l'œsophage un sillage douloureux. Je pensai soudain au couperet qui devait sectionner cette volonté organique de la souffrance. A vrai dire, je doutai du pouvoir de la guillotine. On peut séparer la tête et le corps sans rencontrer d'obstacles sur le plan technique, mais était-ce efficace? La nature matérielle et limitée du couperet m'apparut dérisoire en regard de cette force souveraine qui me griffait à la gorge. Pour la première fois depuis mon arrestation, je pris peur. Je ne doutai pas un instant que j'étais mortel. Mais peut-être la guillotine allait-elle seulement séparer la vie de la souffrance: comment garantir par avance que l'individu soit lié à la vie plutôt qu'à la souffrance? Je voyais déjà s'ouvrir devant moi un avenir infini où la souffrance serait ma définition unique et éternelle. L'incertitude cédait la place à une assurance horrifiée. Il y a de multiples façons de tuer la vie mais y en a-t-il qui tuent la souffrance? La science est muette sur la question. Il faut tout détruire en même temps. L'image bienveillante des canons à neutrons évoquait la béatitude du néant. Au lieu de cela, je me retrouvais menacé d'une opération chirurgicale à caractère médiéval. J'étais incapable de manger.

Le premier moment d'exaltation épuisé, je me demandai plus simplement si j'allais avoir mal. Je parvenais à imaginer ma tête d'un côté, mon corps de l'autre, c'était à peu près aussi facile que d'imaginer l'ensemble momentanément réuni. Cependant restait l'instant précis de la scission. Une série d'efforts intellectuels me permettait de prévoir l'ouverture des cales qui assujettissent le couperet, la chute du couperet à une vitesse très exactement déterminée par la loi de la pesanteur, je parvenais même à cerner la fraction de seconde qui met le couperet en contact avec la peau qui recouvre la nuque. La réflexion tournait ensuite à la conjecture. Je n'étais sûr de rien. Comment dépasser ce point extrême de la pensée où l'acier atteint la

chair pour la pénétrer? Mes yeux se voilaient de brouillard et je sentais bien que ce brouillard était en moi qui ne parvenais pas à comprendre cette intrusion de l'acier entre la tête et le corps. Pourtant il fallait savoir. Je me redressai et frappai à la porte. Les gardes accoururent aussitôt pour s'informer de mes besoins. Je réclamai une documentation complète sur la guillotine. Cette requête les dérouta quelque peu mais ils revinrent bientôt avec un vieux livre.

— C'est tout ce que nous possédons, annoncèrent-ils. D'habitude les condamnés à mort ne demandent pas ce genre de lecture.

Le commentaire me déconcerta. Il est normal de se renseigner sur les événements qui affectent l'existence. Pourquoi les autres condamnés se désintéressaient-ils du sujet? Depuis que l'on m'avait séparé des otages, mon comportement devenait imprévisible. Il fallait prendre garde et chasser toute trace d'étrangeté. La gendarmerie était venue ce matin pour m'exécuter. Le hasard qui me plaçait devant un instrument anachronique de mise à mort ne devait pas enrayer la bonne marche de l'opération. Je devais m'appliquer à ne pas dériver vers des horizons irréels. Tant de choses peuvent survenir si on se laisse porter par des rêves singuliers. Mais aussi, pourquoi m'avoir désigné au milieu de tous les habitants de mon quartier pour marcher seul vers une mort exceptionnelle?

Je me dépêchai d'ouvrir le volume qui était intitulé *Réflexions historiques et physiologiques sur le supplice de la guillotine* et signé par J. Sédillot. J'espérais découvrir la preuve du néant par la décollation. Le livre contenait plusieurs détails intéressants sur l'invention de la guillotine en Italie et son perfectionnement par la Révolution française. Je soupçonnai pourtant l'auteur d'être un médiocre physiologiste. Il se bornait à observer que l'intervention brutale du couperet assurait une mort instantanée, ce qu'il semblait contredire par ailleurs en reconnaissant que, dans certains cas, «le corps décapité manifeste durant quelques secondes encore des contorsions

exagérées, parfois l'apaisement tarde plusieurs minutes à venir». J. Sédillot déclare plus loin que ces mouvements sont purement organiques et n'infirmement en rien la thèse de la mort instantanée. Inutile de préciser que les arguments avancés ne me convainquaient nullement. Les «contorsions exagérées» n'indiquaient-elles pas au contraire la rémanence de certaines fonctions individuelles? Le qualificatif «exagéré» m'apparaissait comme une allusion voilée aux imperfections de ce procédé d'exécution. J. Sédillot tenait le supplice de la guillotine pour judicieux et, en conséquence, s'interdisait d'émettre des réserves techniques. Les convictions morales de l'auteur occultaient son exposé des faits et me contraignaient à une lecture au second degré, mot à mot, jusqu'à l'envers des mots. J'arrivais au récit de l'exécution du marquis de Chêneville qui, décapité, était parvenu à se relever et à briser ses liens, quand on vint me chercher. J'avais lu toute la nuit.

Les gardes me demandèrent poliment si j'avais une dernière volonté qu'ils pourraient satisfaire. Je dis que non. La lecture avait déclenché une migraine et je souhaitais en terminer au plus vite. On me conduisit à l'échafaud qui était posé par terre, au milieu de la cour du musée. L'instrument semblait inoffensif. Je ne pus m'empêcher de poser la question qui m'avait tracassé depuis la veille:

— A-t-on prévu quelque chose pour achever les condamnés?

Les gardes sourirent d'un air entendu et me remirent aux mains du bourreau. Le métier étant tombé en désuétude, celui-ci était un étudiant en muséologie choisi au hasard. Il s'en excusa sur un ton emprunté, dieu sait pourquoi. Personne ne songea à m'ôter les vêtements civils qui me conféraient l'apparence d'un bourgeois à la promenade. Je déplorai le caractère improvisé de toute l'organisation. Le bourreau d'un jour me lia les mains derrière le dos et ajusta la lunette autour du cou. J'étais couché à plat ventre, la tête face à une sorte de seau rectangulaire. L'absence de surélévation renforçait le côté anodin de la céré-

monie. Je pensai avec nostalgie au marquis de Chêneville après la décapitation. Il avait eu la chance d'être entouré d'une foule tumultueuse prête à le mettre en pièces en cas d'échec. Je n'avais pas lu ce qui était arrivé après qu'il se fut libéré de ses liens mais je ne doutais pas de sa fin. Dans ma situation, le dénouement était beaucoup moins assuré. Un grand bruit gifla soudain l'air et je sentis la lunette vibrer. Le couperet s'abattit sur les vertèbres cervicales et, si j'éprouvai quelque chose, ce fut de la surprise bien plus que de la douleur. La tête bascula dans le seau métallique. J. Sédillot avait raison de parler d'opération instantanée.

Le bourreau demanda aux deux gardes ce qu'il convenait de faire. Il n'avait pas l'habitude.

— Les employés chargés du nettoyage arriveront vers huit heures. C'est à eux de faire le nécessaire.

Je me demandais bien ce qu'ils entendaient par «le nécessaire» car, enfin, on ne pouvait pas dire que l'opération fût une réussite. J'envisageai de me redresser soudain comme le pauvre marquis de Chêneville et de réclamer le droit d'être jeté dans les fosses de l'usine d'épuration. Mais il était encore tôt, les gardes auraient été bien embarrassés d'avoir à préparer un transfert. Je répugnai à me donner en spectacle. Les gardes et le bourreau allumèrent des cigarettes et s'éloignèrent d'un pas tranquille. J'attendis pour me lever qu'ils eussent disparu. J'entrepris alors de briser mes liens en frottant les poignets attachés contre le montant de la guillotine. Ce faisant, je m'écorchai les mains à plusieurs reprises sans éprouver la moindre douleur. Je rejetai mes entraves, hésitai un brin devant la tête coupée mais décidai de l'abandonner dans sa boîte. Une réminiscence juridique des procès du temps jadis me rappela que les procureurs exigeaient la tête de l'accusé, jamais le corps. La tête tranchée appartenait à l'administration pénitentiaire, en l'occurrence, au musée. Ce n'était d'ailleurs pas une vision bien réjouissante. J'escaladai le mur extérieur de la cour et me mis en route vers la maison de mon père. L'heure matinale favorisa mon entreprise.

J'évitai toute rencontre intempestive. Les badauds auraient pu s'étonner de croiser un homme décapité. La première réaction de mon père fut de contrariété :

— Quel méfait as-tu commis pour mériter la guillotine ?

Je voulus protester de ma bonne foi mais ne parvins qu'à émettre un gargouillis sanglant. Le cou était tranché à la hauteur de la gorge et cela rendait inutile toute tentative d'élocution. Je signifiai donc par gestes mon désir de repos. Une vague de lassitude m'avait soudain saisi. La petite marche que j'avais effectuée pour venir du musée jusqu'ici avait épuisé mes forces. Je montai dans la chambre de jeune homme qui restait à ma disposition et m'allongeai pour la sieste.

Au réveil, la fatigue n'avait pas disparu. Au contraire, j'éprouvai un sentiment d'épuisement. Mon père était là qui disait :

— Tu ne peux pas rester dans cet état. Quand les gendarmes viendront, ils te demanderont des comptes. Mon garçon, il faut prendre une décision.

Je découvris avec surprise que je n'avais plus envie de retomber entre les mains des gendarmes ni même d'être mis à mort collectivement. Mon devoir était de continuer à vivre pour témoigner de l'inutilité que constituait le maintien de la guillotine à notre époque. L'image du marquis de Chêneville debout sur l'échafaud pour narguer une dernière fois la foule m'obsédait : j'étais bien léger de supposer qu'on l'avait lapidé. C'était commode. Peut-être avait-on enterré le corps vivant dans un cercueil de bois ? Il me fallait à tout prix apporter ma contribution à l'étude de la guillotine. Je manifestai à mon père l'intention de me cacher. Il me conduisit au grenier. Dans notre ville, la gendarmerie visite quotidiennement toutes les maisons afin de veiller à la sécurité. Le grenier n'était pas une retraite très sûre, mais cela valait mieux que la chambre à coucher. Je dus m'appuyer au bras de mon père pour franchir les dernières marches de l'escalier. Le plus petit effort me donnait le vertige. Je m'assis sur une malle. Mon père insista

pour aller chercher un fauteuil. Je l'entendis peiner dans l'escalier, il n'était plus très jeune, mais j'étais incapable de lui prêter main forte.

Dès que je fus installé, je commençai à écrire mon expérience de la guillotine. Mon père avait déniché dans sa bibliothèque personnelle un ouvrage anglais sur la question, d'un certain A. Kershaw. La documentation rassemblée était considérable mais, tout comme l'étude de J. Sédillot, péchait par une approche extérieure de la décollation. Je possédais sur mes prédécesseurs l'avantage irréfutable d'être décapité. Ainsi A. Kershaw se répandait en longues digressions sur la moralité de la peine de mort, complètement étrangères à son propos. La question n'est pas de juger si la peine de mort est bonne ou néfaste, il s'agit plutôt de savoir quelle est son efficacité. Les siècles passés ont utilisé le gibet, le garrot, la chaise électrique, la chambre à gaz aussi bien que la guillotine. Cette apparence de variété ne doit pas masquer le caractère individuel de ce type de mise à mort. Le condamné expiait seul le crime qui lui avait été attribué par la société. La gendarmerie contemporaine a rejeté cette procédure hypocrite pour la remplacer par la peine de mort collective. Quand la tension sociale augmente dangereusement, les foyers de turbulence sont aussitôt isolés par immeubles, par quartiers, ou encore par tranches d'âge, puis les otages sont éliminés par voie d'exécutions communes. Nous avons préservé le principe de la peine de mort tout en rejetant son caractère individuel et donc inhumain. A mon avis, c'est là qu'il faut chercher le principal facteur de progrès introduit par notre gendarmerie dans la résolution des troubles sociaux. En outre, l'exécution des otages au moyen de radiations me paraît offrir toutes les garanties de mortalité. Mon propos se limite expressément aux malheureux qui doivent subir une exécution archaïque à seule fin de maintenir des artefacts en état de fonctionnement. Par ailleurs, les historiens spécialisés dans l'étude des mœurs anciennes trouveront dans ces lignes matière à réviser certains jugements hâtifs.

L'un des points qu'il me paraît essentiel d'élucider demeure ce curieux dérèglement de la personnalité qui avait commencé de se manifester *avant* mon exécution. Confronté avec la menace de la guillotine, j'ai appréhendé l'effet de la décollation. Autant que je sache, les otages exécutés régulièrement par la gendarmerie ne présentent aucun signe d'inquiétude. Ils savent où ils vont. Rien de comparable avec la guillotine. C'est la crainte d'une souffrance absolue qui m'a poussé à élaborer cette thèse erronée de la permanence de la souffrance après la cessation de la vie. Les faits ont démontré le contraire. La souffrance a disparu et la vie s'est maintenue, bien que l'état de faiblesse dans lequel je me trouve ne permette guère d'augurer en faveur de ma longévité. Mon écriture s'en ressent qui trace les mots au ralenti sur le papier. Quand mon père est revenu voir si je n'avais besoin de rien, je n'ai pu quitter le fauteuil. Cela m'a navré car j'aurais voulu témoigner ma gratitude de manière plus explicite. Je suis forcé de constater que mes forces déclinent progressivement. Il me reste pourtant à percer le mystère qui entoure l'instant précis où la tête est séparée du corps. J. Sédillot et A. Kershaw évoquent tous deux une mort immédiate. Ils sont victimes de l'antique croyance qui localisait la conscience dans une partie déterminée de l'homme, à savoir le cerveau. Mon expérience prouve que la vie peut continuer d'animer un corps décapité pendant un certain temps. Je n'en tire pas une conclusion définitive quant à l'extinction de la conscience dans un cerveau privé de support corporel. Tout indique, au contraire, que la tête est mieux placée que le corps pour recevoir en dépôt la vie résiduelle.

L'image de ma tête dans le seau de la prison est encore présente à mon esprit. Je peux décrire avec netteté son aspect insignifiant: les yeux vitreux, les cheveux ébouriffés, la peau légèrement plus grise que de coutume, le nez tordu ou brisé par la chute, les lèvres ouvertes sur un «o» de surprise et le tout, bien entendu, maculé de sang. Combien de têtes analogues ont déjà roulé dans le panier de la guillotine? Le

bourreau n'avait pas le temps de s'attarder à l'examen de chacune des têtes. Il s'avère aujourd'hui que ce manque d'attention était regrettable, puisque la plupart de ces têtes avaient très certainement recueilli la vie que l'on venait de retrancher du corps. En effet, la décollation n'entraînant pas une mort subite, il faut que la vie se manifeste, ou bien dans le corps, ou bien dans la tête. Les études de J. Sédillot et A. Ker-shaw concordent pour souligner la rareté des manifestations vitales dans les corps décapités. Leurs observations ne sauraient être mises en doute sur un point aussi précis, d'autant plus que les exécutions capitales étaient publiques à l'époque. Nous sommes donc en droit de déduire que la grande majorité des têtes tombées vivaient encore. Un témoin minutieux aurait discerné cette présence vitale dans un mouvement des yeux ou un frémissement des lèvres, peut-être même dans un mot chuchoté sans le secours du souffle rompu des poumons. Je ne doute pas qu'une amante fidèle eût réussi à saisir un ultime message sur la bouche froide du condamné si l'occasion lui en avait été accordée. Hélas, il n'y avait qu'un bourreau pressé par les exigences de sa fonction. Il est affligeant de constater combien de témoignages essentiels ont été ignorés par distraction.

C'est pour toutes ces paroles étouffées dans une flaque de sang au fond d'un seau qu'il me faut persévérer à écrire. On objectera sans doute la médiocre longévité chez les décapités. Je crains que le calcul statistique du temps de survie ne soit rendu très difficile, sinon impossible, en raison du maigre usage qui, de nos jours, est fait de la guillotine. L'expérience que je mène actuellement est loin d'être probante. La baisse enregistrée par la mémoire me gêne en particulier quand il s'agit de remonter le temps qui précède la décapitation. Pour dire vrai, l'instant exact où le couperet tranche la gorge m'est devenu abstrait au point de paraître irréel. Mon existence est réduite à un filet ténu de sang à la merci du premier banc de sable. Comment expliquer cette fragilité imprévue? Mon père, qui est revenu veiller à mes côtés, ne par-

vient pas à me reconforter. Si je ne savais a priori que cet homme est mon père, je le considérerais comme une simple présence amicale mais diffuse. De même, les mots que j'emploie deviennent lentement étrangers sous ma plume.

Il me reste encore à expliquer cette division brutale de la souffrance et de la vie. Dans mon récit, j'ai décelé une certaine prémonition de ce divorce au cours des heures qui ont précédé mon exécution. Ce laps de temps se creuse et s'évade loin de ma pensée. Je suis incapable d'analyser plus avant la genèse de ma théorie de la souffrance absolue, ou de la souffrance éternelle, ou de la souffrance sans vie. Je sais avoir envisagé ces concepts, sans plus. Cependant la découverte d'une vie dénuée de souffrance me paraît ouvrir d'immenses perspectives à l'humanité. Encore faudrait-il réussir à établir un lien scientifique entre la décollation et la séparation de la souffrance et de l'existence.

A ce niveau, je dois confesser le doute inopiné qui s'empare de moi. La persistance de la vie dans le corps n'exclut pas nécessairement celle de la souffrance dans la tête. Ai-je suffisamment scruté mon visage meurtri par l'acier du couperet? Mon empressement à quitter les lieux de l'exécution est inexcusable. Je me suis comporté comme un bourreau désinvolte. J'ai peut-être abandonné une souffrance sans vie et sans corps à la dérélition, perpétuant ainsi l'ignorance traditionnelle. L'idée d'une tête héritière de l'entière de la souffrance demeure une hypothèse plausible et d'autant plus accablante pour le système de la guillotine qui, pour lors, ne supprimerait ni la vie, ni la souffrance. Il faudrait considérer la décollation comme une loterie où le corps et la tête se disputeraient indifféremment la vie et la souffrance au hasard des coups.

Un homme en pleine possession de ses moyens devrait parvenir à rassembler ces éléments et à les mettre en relation au moyen d'équations mathématiques. Mon état actuel me permet seulement de livrer ces données brutes: je laisse à d'autres le soin de

définir une théorie générale de la décapitation. Les zones d'ombre qui subsistent dans mon exposé sont dues à mon affaiblissement. Le monde cède la place à une vérité lacunaire. Mais ce phénomène d'amnésie est lui-même objet d'examen.

Il fait nuit dehors et je suis incapable de bouger. Mon père vient de pousser mon fauteuil sous la lampe électrique. Il ne peut rien d'autre pour moi. Je sens venir le moment où la main ne pourra plus continuer de tracer les mots de ma survie. Que se passera-t-il ensuite? Sans doute une extinction graduelle des fonctions vitales, à moins que ce ne soit le début d'une expérience inconnue, immobile et silencieuse, sans témoin. Le marquis de Chêneville aurait pu m'instruire sur l'issue de ce voyage décapité si un siècle barbare n'avait pas étouffé toute possibilité de témoignage de sa part. Une curieuse fraternité me lie à ce personnage méconnu. Il me fait signe à travers les phrases réticentes de J. Sédillot. Sa vigueur sur l'échafaud le prédisposait mieux que moi à comparaître devant la postérité. J'imagine volontiers le marquis de Chêneville répondant de manière claire et intelligible aux interrogations que je balbutie aujourd'hui.

Mes souvenirs s'annulent les uns après les autres. Il faut que je me concentre sur le présent immédiat pour ne pas m'évanouir. La bienveillance de mon père qui voudrait faire quelque chose pour m'aider est indéniable. Il parle et sa voix irrigue ma conscience clignotante. J'ai de plus en plus de mal à écrire. La vie sans écriture est-elle encore la vie? J'ai oublié mon nom et ne puis le demander à personne. Cette perte d'identité fait de moi le point de convergence de toutes les existences décapitées.

Le marquis de Chêneville me présente son cou tranché où bouillonne un sang muet. Je suis seul à pouvoir affirmer que l'action de la guillotine n'est pas conforme à la fin poursuivie qui est la mort. Quand bien même j'aurais vécu une seconde, une seule, après la chute du couperet, cela suffirait à prouver la dérisoire inefficacité du procédé. Je comprends

l'intérêt pour les historiens de conserver en bon état un instrument prestigieux. Mais je vis. Il conviendrait de réserver la guillotine aux chiens de rue.

.....

La Direction des Services de Gendarmerie autorise la publication du mémoire intitulé Contribution à l'étude sur l'usage de la guillotine, en y apportant les précisions suivantes. Il existe à ce jour une guillotine en activité, ainsi que deux gibets (modèles russe et britannique), trois chambres à gaz, une chaise électrique et plus aucun garrot. Ces instruments d'exécution font partie du patrimoine culturel de l'humanité et leur sauvegarde a été déclarée d'intérêt public en vertu de l'ordonnance No 127.444, alinéas 1 et 3, en date du 25 février 19.. par le Groupe de travail sur le patrimoine. Ils appartiennent au Musée de l'Homme qui en assure la maintenance avec la collaboration de la Section pénitentiaire de la Gendarmerie. Une enquête approfondie a fait la preuve que tous les condamnés à mort exécutés au moyen de ces instruments sont normalement décédés au yeux de la loi, y compris l'auteur du présent mémoire. En outre, le Bureau des recherches historiques du Musée de l'Homme nous communique que l'exécution de Louis Marie Auguste de Grandson, marquis de Chêneville, est également mentionnée dans l'ouvrage officiel de H. Herschmann intitulé La Guillotine en 1793, d'après des documents inédits des archives nationales, sans que l'on y relève de détails permettant de conclure à une fin anormale. Le témoignage isolé de J. Sédillot ne saurait servir de point de départ à une étude scientifique. Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire d'une décapitation qui, une fois appliquée, aurait échoué pour des raisons techniques. La confirmation juridique du décès de l'auteur du mémoire intitulé Contribution à l'étude sur l'usage de la guillotine clôt donc le débat.

Signé:

Le Directeur général des
Services de Gendarmerie.